

Association LA PEREGRINE

C/O Dany Collin 38 rue des grands jardins
27620 Ste Geneviève lès Gasny

A Ste Geneviève lès Gasny,
le 21 août 2026

A tous les adhérents de l'association,
par courrier électronique et mention sur le site web de l'association

Assemblée générale ordinaire

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à **l'assemblée générale ordinaire** de l'association **LA PEREGRINE** qui aura lieu le **Jeudi 10 septembre 2026 à 18 h** à la salle Ste Bernadette, 7 place de l'église 27620 GASNY (*accès parking possible rue des courtillets*)

Déroulement :

18 h 00 : Assemblée générale ordinaire

19 h 15 : Pot de l'amitié offert par l'association

20 h 00 : Repas partagé sur le principe de table ouverte

→ Chacun apporte un plat à partager. Merci de signaler avant le 6 septembre à Véronique Dru 06 29 48 57 42 (par whatsapp) ou dru.veronique@neuf.fr, ce que vous avez l'intention d'apporter. Assiettes, verres et couverts fournis.

Ordre du jour : Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral
2. Rapport d'activité
3. Bilan financier et prévisions
4. Points devant être abordés :
 - Subventions
 - Stage Croix Rouge 1^{ers} secours
 - Formation d'animateurs de proximité
 - Election des membres du conseil d'administration, suivie de l'élection du bureau
 - Questions diverses.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. L'assemblée générale ordinaire ne peut délibérer que si le quorum est atteint.
2. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 10 septembre 2026 (adhésion 2025-2026) et faisant partie de l'association depuis au moins 5 mois.
3. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez, au verso, un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement déposés au siège social de l'association au plus tard le 9 septembre 2026

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Dany COLLIN, présidente

POUVOIR

POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
de l'association LA PEREGRINE le jeudi 10 septembre 2026 à 18 h 00

Je soussigné(e), membre de l'association LA PEREGRINE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Donne pouvoir à :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pour me représenter et voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire de l'association LA PEREGRINE prévue le jeudi 10 septembre 2026 à 18 h 00 heures, à la salle Ste Bernadette, 7 place de l'église 27620 GASNY

Fait à _____ Le _____

Signature du mandant
précédée de la mention
« Bon pour pouvoir »

Merci de vous assurer
que la personne à qui vous donnez pouvoir
n'en détiendra pas plus de trois.